

Procédure générale

Toute entreprise qui souhaite exporter des marchandises vers le Brésil qu'elles dépendent du MAPA ou de l'ANVISA doit passer par un importateur qui doit être habilité pour intégrer le système douanier informatique officiel, le Siscomex, obligatoire pour exercer des activités d'importation, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Pour chaque importation, une **DI, déclaration d'importation** est requise (c'est un document douanier). Elle est réalisée dans le SISCOMEX, le système intégré du commerce extérieur, le "logiciel" qui gère toutes les importations et exportations.

Vous trouverez le détail de cette procédure en cliquant sur le lien suivant [Portaria SECEX N°23/2011](#)

A SAVOIR

A compter de 2021, la déclaration d'importation sera progressivement remplacée par la DUIMP, la déclaration unique à l'importation, actuellement en phase de test auprès de certaines entreprises. La DUIMP fait partie d'un projet plus vaste, le « PORTAL UNICO », le portail unique, qui prévoit de rassembler en un seul et même système toutes les formalités à l'import et à l'export. Basé sur le projet « single window/guichet unique » de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD): "le guichet unique est une facilité transfrontalière 'intelligente' qui permet aux parties intéressées aux échanges et aux transports de déposer des informations normalisées, essentiellement par voie électronique, auprès d'un point d'entrée unique en vue de satisfaire à toutes les exigences officielles à l'importation, à l'exportation et en transit". Cet outil en France, s'appelle le GUN, guichet unique national du dédouanement, cf. <https://www.douane.gouv.fr/le-guichet-unique-national-du-dedouanement-gun-generalites>.

En supplément de la DI, au Brésil, la règle générale est que **l'importation de produits se fait sans licence**. Toutefois, certains produits doivent obtenir une **licence d'importation = LI**, en fonction de la nature/de l'espèce du produit ou bien du type d'importation concernée. Par exemple, l'importation d'animaux vivants requiert une autorisation du Ministère de l'Agriculture. **Dans le domaine alimentaire une grande majorité des produits, contrairement au principe général est soumis à licence d'importation.**

Si le produit importé est soumis à licence d'importation, l'importateur devra solliciter via le SISCOMEX, **une autorisation d'importation, délivrée par un des organismes compétents**, les "orgãos anuentes".

On distingue donc 3 types de cas pour les importations

- les produits dispensés de licence et d'autorisations d'importation,
- les produits soumis à licence automatique,
- et les produits soumis à licence non automatique (la plupart des aliments, médicaments, jouets ...).

Les licences automatiques peuvent être sollicitées après l'embarquement de la marchandise dans le pays de départ mais elles doivent être demandées avant le dédouanement. Les licences non automatiques à de rares exceptions près doivent être obtenues en amont de l'embarquement des marchandises.

Pour savoir si le produit est soumis à autorisation, l'entreprise a la possibilité d'utiliser le [simulateur du Siscomex](#) :

Il suffit par exemple d'entrer le code douanier (NCM) du produit : par exemple les viandes : 02

Consulta Geral Consulta por Tipo Consulta Histórico

Consultar Tratamento Administrativo Geral

Parâmetros de Consulta

Grupo de Pesquisa
NCM

Abreviação do NCM
 Capítulo Posição Subitem
 Capítulo Posição Subitem

02

02

Pesquisar

NCM (Capítulo): 02

Tipo de Tratamento Administrativo	Finalidade	NCM	Destaque	País	Regime Tributário	Fundamento Legal	Detalhes
MERCADORIA	Analisar	02					
MERCADORIA	Analisar	02.05					
MERCADORIA	Analisar	02.10					
MERCADORIA	Analisar	02.05.3000					
MERCADORIA	Analisar	02.05.4000					
MERCADORIA	Analisar	02.05.5000					
MERCADORIA	Analisar	02.10.9100					
MERCADORIA	Analisar	02.10.9200					
MERCADORIA	Analisar	02.10.9300					
MERCADORIA / MATERIAL USADO	Impedir	02					

[Exibindo de 1 a 10 no total de 20 - Página: 1/2]

Il convient de bien vérifier au sein du code douanier avec le fichier detalhes les codes douaniers éventuels faisant exception au code à 2 ou 4 chiffres général.

- L'inscription **ALERTAR** renvoie à une LI automatique.
- L'inscription **ANALISAR** renvoie à une LI non automatique.
- S'il n'y a **aucune inscription**, alors le produit est **dispensé de LI**.

La fiche « detalhes » précise l'organisme de régulation dont dépend le produit.

NB : Attention à l'inscription "destaque" qui renvoie à une catégorie spéciale de produits, au sein d'une NCM. Et "material usado" qui renvoie à l'importation de produits d'occasion, soumis au contrôle du DECEX.

Tous les produits soumis à licence d'importation et à autorisations non automatiques, ainsi que les organismes responsables des autorisations sont repris sur le lien suivant : <http://www.mdic.gov.br/index.php/comercio-externo/importacao/tratamento-administrativo-de-importacao>

Les principales informations à fournir à l'importateur pour qu'il introduise la demande de licence d'importation sont les coordonnées de l'importateur, de l'exportateur et du fabricant, la nomenclature douanière de la marchandise, la quantité, le poids et l'incoterm. Cette licence d'importation non-automatique est octroyée dans un délai maximum de 60 jours.

Les produits devront être accompagnés à leur arrivée dans le pays de leur **facture commerciale** en trois exemplaire de préférence en portugais, de la **liste de colisage, du document de transport** (connaissance maritime ou LTA) et quand ils sont requis d'un **certificat sanitaire** et d'un certificat d'origine émis par la CCI locale.